



ARRÈTÉ n° 2023 - 338

Le Maire de MULHOUSE

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales

Arrêté

Monsieur Antoine EHRET
Conseiller Municipal de Mulhouse

est délégué dans les fonctions d'officier d'état civil pour procéder à la célébration du mariage de :

Monsieur Nenad JOVANOVIC et Madame Teodora TODOROVIC
Le 18 mars 2023

Fait à Mulhouse le 17 février 2023

Le Maire

Michèle LUTZ

Destinataires

- Bureau des mariages (2)
- M. le Conseiller Municipal
- M. le Procureur de la République de Mulhouse
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse

Copie à :

- 322 (Ressources Humaines)
- 3513 (Affaires Juridiques)
- 3614 (Affichage)
- 3412 Recueil des actes Administratifs